

Sommaire

Union européenne : L'Europe a un problème allemand..... 2

Consommation : La croissance française résiste-t-elle vraiment ?..... 3

Économie mondiale : Les contours d'une éventuelle crise financière se précisent..... 4

Cotisations sociales : Lorsque les salariés paient les hausses de cotisations patronales..... 5

Multinationales : L'emprise constante des actionnaires sur les multinationales françaises..... 6

Égalité femmes-hommes : Generali Vies condamnée pour discrimination... malgré une note à l'index Égalité de 92/100!..... 7

Fiscalité : Des milliards offerts aux actionnaires fortunés avec l'impôt sur la fortune immobilière..... 8

Environnement : Fiscalité écologique, la fausse solution..... 9

Journée d'étude / De l'intervention des investisseurs publics dans les conseils d'administration..... 10

Chômage : La baisse récente du chômage est d'abord une hausse de la précarité..... 11

Note de lecture : Gorz A. (2019), Éloge du suffisant, PUF. Présenté par Christophe Gilliland..... 12



Édito

La CGT se lance dans la campagne pour les élections TPE

Le monde syndical, politique et économique s'est très peu intéressé aux questions des très petites entreprises (TPE), considérant qu'entre le fordisme et les phénomènes de concentration financière, celles-ci étaient vouées à disparaître du paysage. Parallèlement, peu de chercheurs se sont intéressés à leurs réalités. On compte pourtant aujourd'hui plus de 2 millions de TPE, qui emploient 20 % des salariés. Leur part dans le produit intérieur brut s'élève à 9 %.

Depuis 2008, un scrutin est mis en place à l'attention des salariés de ces entreprises. En effet, faute d'instances représentatives du personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés, ces derniers ne pouvaient jusqu'alors jamais exprimer leur choix pour une liste syndicale.

En novembre-décembre 2020, ils vont donc être appelés à voter pour leurs représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles, sur liste syndicale. Les résultats de ce vote viendront s'ajouter aux voix obtenues par les organisations syndicales à l'occasion des élections CE/CSE depuis 2017. Ce scrutin achèvera le cycle de représentativité et permettra la mesure de l'audience des

organisations syndicales au niveau des branches, des territoires, sur le plan national et interprofessionnel. Lors des deux précédents scrutins, les salariés des TPE ont placé la CGT largement en tête des organisations syndicales, 10 points au-dessus de la seconde. L'enjeu de la représentativité est crucial pour notre organisation syndicale. Il passe par une participation plus massive des salariés à ce scrutin (seuls 8 % avaient voté en 2012), qui confortera mathématiquement notre CGT et pérennisera ce scrutin, menacé de disparition. Un deuxième enjeu pour nous est d'aller confronter notre corpus revendicatif à celui de ces salariés. Si nous revendiquons les mêmes droits pour toutes et tous, nous avons également besoin d'aller à leur rencontre afin d'élaborer des propositions les concernant avec eux. Nous irons donc au débat sur les territoires, au sujet du rapport au métier, des conditions de travail, des retraites, de la santé au travail, la GPEC de territoire, la reprise des entreprises, la saisonnalité, la sous-traitance... Notre campagne de proximité partira à la rencontre des salariés dès le mois de novembre 2019, en s'appuyant sur notre maillage territorial et sur les professions !

Angeline Barth

Secrétaire confédérale, copilote de la campagne TPE

Union européenne L'Europe a un problème allemand

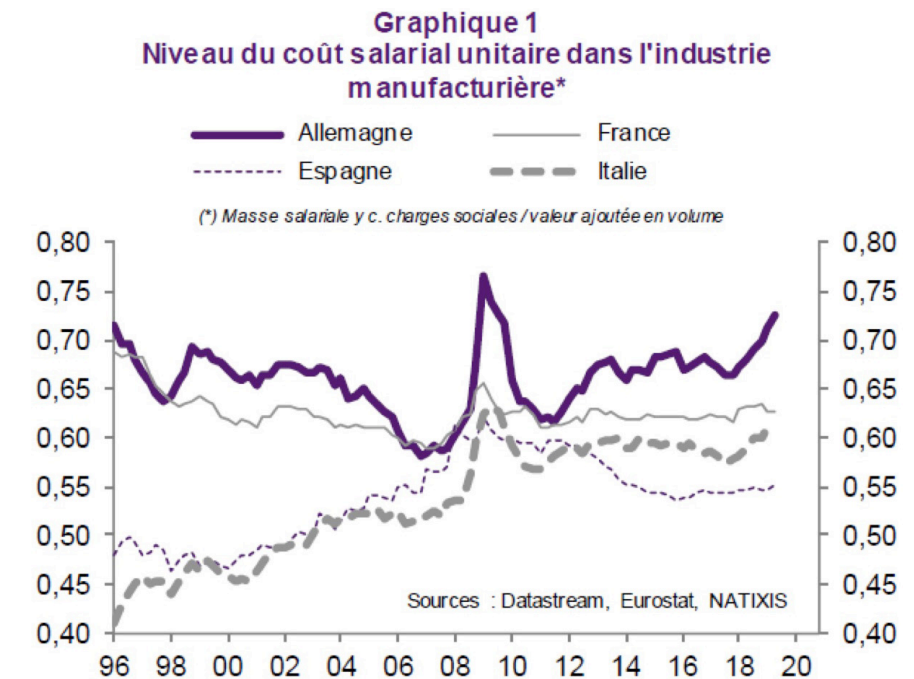
Le département économique de Natixis a publié une note sur l'économie allemande et son rapport à la Zone euro¹. Le constat est sans appel : l'Europe a un problème allemand.

L'industrie française plus compétitive que l'allemande

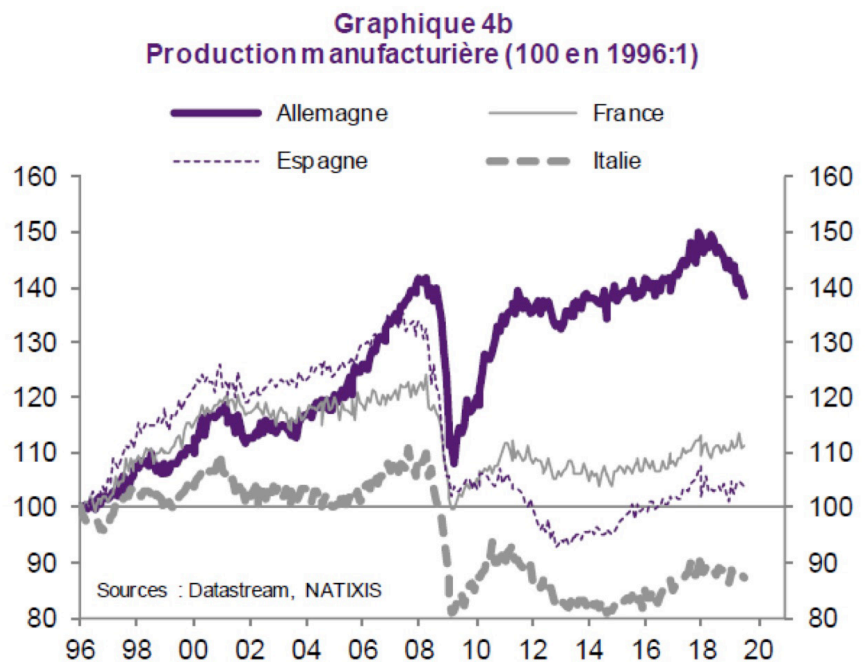
Qui n'a pas entendu parler du problème de « compétitivité » de la France, qui justifie toutes les politiques de baisse du coût du travail, dont la loi El Khomri est la plus récente ? Si on regarde le graphique ci-contre, on constate qu'en réalité, les coûts salariaux unitaires dans l'industrie (c'est-à-dire le coût du travail, pour grossir le trait) sont désormais plus élevés en Allemagne qu'en France, Italie ou Espagne. Nous pouvons désormais produire moins cher. Le problème, c'est que dans le même temps, faute de politique industrielle, nous avons de moins en moins à produire. L'Allemagne, dont les dépenses en R & D sont bien supérieures à celles de la France, a pu non seulement développer ses parts de marché, mais également monter en gamme. À la course au moins-disant social, ce n'est jamais le travail ni la production industrielle qui gagnent.

Le modèle allemand: reporter le chômage chez son voisin

La base de la stratégie allemande des années 2000 a été de diminuer



Source : Natixis, *Flash économie* du 23 septembre 2019



Source : Natixis, *Flash économie* du 23 septembre 2019

les salaires pour gagner des parts de marché et accroître ses exportations. Cela a fonctionné pendant une dizaine d'années, au détriment des économies voisines.

Le graphique ci-dessus est clair sur le sujet : toutes les parts de marché gagnées par l'Allemagne correspondent à des pertes symétriques pour la France, l'Italie et

1. <https://www.research.natixis.com/Site/en/publication/8xE8QiwL8hqofCFNyFHhdk2ifzjJjQi6vkmUuQf9U%3D?from=email>

l'Espagne. Le « modèle allemand » est d'abord un modèle dit « non coopératif ». Depuis les années 2000, la croissance allemande s'explique entièrement par une stratégie de moins-disant social et salarial. Ce modèle a atteint ses limites : l'Allemagne est aujourd'hui au bord de la récession. On ne peut durablement demander à ses voisins de s'appauvrir et espérer continuer à leur vendre des produits.

La Zone euro fonce droit dans le mur

Finalement, le modèle allemand n'est que le miroir grossissant de la folie de la construction libérale de l'Europe. La concurrence, érigée comme un totem, est en train de détruire la Zone euro. Les pays cherchant à imiter l'Allemagne (c'est le cas de la France) s'appauvrissent, et le dumping social (Allemagne)

et fiscal (Irlande, Pays-Bas) sont désormais la norme. Cette Europe de la concurrence générale nous conduit dans le mur à grande vitesse... pour le plus grand bonheur des plus riches qui sortent gagnants de ce modèle économique, et pour le plus grand plaisir de l'extrême droite dont les scores culminent à mesure que s'appauvrissent les populations.

Mathieu Cocq

Consommation

La croissance française résiste-t-elle vraiment ?

L'Insee a publié le 3 octobre un *Point de conjoncture*². La résistance de l'économie française affichée est en réalité nuancée.

La « résistance de la croissance française » est toute relative et risque d'être provisoire : croissance par trimestre de 0,3 % et diminution dans le même temps de 0,1 point du taux de chômage. Ce n'est quand même pas glorieux. Cette « résistance » se lit par comparaison avec les autres grands pays européens. La situation de ces voisins, déjà médiocre, se dégrade un peu plus encore. Rien ne permet d'annoncer un « rebond » imminent.

Forte stagnation chez nos voisins allemands

La situation de l'Allemagne est particulièrement préoccupante : la stagnation conjoncturelle est désormais très nette. De plus, elle pourrait annoncer des pro-

blèmes plus fondamentaux pour son secteur industriel (automobile, chimie, insertion dans les échanges internationaux...). En ce qui concerne la France, le diagnostic de l'Insee concernant le pouvoir d'achat est contestable. L'atonie de la consommation (+ 0,3 % par trimestre) tranche en effet avec les 2,3 % prévus de progression du revenu disponible brut des ménages sur l'ensemble de l'année.

Parmi les causes de cette contradiction entre le pouvoir d'achat qui serait dynamique et la consommation faiblarde :

- l'indice des prix utilisé pour calculer le pouvoir d'achat ne tient pas bien compte de la hausse du « coût de la vie » que les ménages ressentent ;
- les mesures fiscales ne remettent pas en cause les injustices structurelles, qui ont été accentuées au début du quinquennat. De plus, elles vont appauvrir encore

les collectivités territoriales. Dans cette situation, celles-ci risquent fort d'augmenter les impôts et les tarifs publics locaux ;

- les investissements des administrations sont surtout stimulés par l'approche des élections municipales et ne dureront sans doute guère au-delà de mars 2020 ;
- la réforme des retraites annonce une régression du pouvoir d'achat des pensions actuelles et futures. Ceci, avec le niveau du chômage qui reste très élevé, encourage les ménages à gonfler leur épargne de précaution. Ces choix s'exerceraient au détriment de la consommation et donc du soutien à l'activité économique ;
- cette faiblesse contribue aussi, faute de débouchés du côté de la consommation, à expliquer le fléchissement des investissements privés ;

2. « Les risques internationaux s'accroissent ; la croissance française résiste ». https://www.insee.fr/fr/statistiques/4222186?pk_campaign=avis-parution

- selon l'Insee, l'emploi continuerait de croître mais la qualité de cet emploi, souvent précaire et mal payé, ne contribue qu'assez faiblement à améliorer le revenu des ménages et donc la consommation.

Au total, l'enrichissement des plus riches tire vers le haut le revenu moyen des ménages. Cela ne stimule guère la consommation mais plutôt l'épargne, voire la spéculation et les exportations de capitaux, sans soutenir significativement la demande intérieure. C'est donc

seulement par comparaison à la situation, encore plus médiocre, des pays voisins, dont on ne saurait se réjouir, que l'on peut parler de résistance de la croissance en France et d'amélioration, très relative, de l'emploi et du chômage.

Alain Gély

Économie mondiale

Les contours d'une éventuelle crise financière se précisent

Le Fonds monétaire international a publié en octobre son rapport annuel sur la stabilité financière³, auquel *Le Monde* a consacré une double page⁴. Les risques se précisent alors que la croissance mondiale s'affaiblit.

La dette des entreprises: plus élevée et de moins bonne qualité

De toutes les craintes soulevées par le FMI, c'est bien la dette privée qui inquiète, et particulièrement celle des entreprises. Aux États-Unis, c'est la qualité des crédits aux PME qui alarme, alors que la part des emprunts risqués a augmenté sensiblement et que les risques de faillite sont de plus en plus élevés pour nombre de firmes. Le constat dépasse les frontières américaines. Pour le FMI, le risque de défaut (non-remboursement) concerne 40 % de la dette des entreprises dans les économies avancées. C'est colossal.

C'est du côté de l'Asie que l'on trouve les risques les plus importants. Avec une dette des entre-

prises qui atteint 170 % du PIB, la Chine est l'objet de toutes les inquiétudes. Si le freinage industriel se poursuit, et s'il s'avère que cet endettement maintient artificiellement en vie des entreprises, un retournement de conjoncture pourrait causer d'importants dégâts dans l'économie réelle du pays et mettre en grande tension son système bancaire et financier.

Les fonds d'investissement continuent d'inquiéter

Le poids des fonds d'investissement est toujours extrêmement important. Ces fonds, en quête de rentabilité pour les riches épargnants, portent des risques considérables, en rachetant à crédit des entreprises en difficulté pour les restructurer. Plusieurs milliers de milliards de dollars sont en jeu. Les actionnaires principaux de ces fonds sont les grands établissements bancaires mondiaux, avec le risque, en cas de crise, que tout le système financier soit à nouveau contaminé. La faible rentabilité du secteur bancaire laisse craindre le pire pour la suite : près d'une

banque sur trois serait menacée de disparition en cas de retournement de conjoncture⁵.

La hausse préoccupante de la dette privée en France

La dette des entreprises françaises, dont les grands groupes multinationaux, dépasse désormais les 143 % du PIB. Il est étonnant que ce chiffre ne fasse pas sourciller nos commentateurs pourtant si prompts à pousser des cris d'orfraie à chaque variation de la dette publique. On ne rappellera jamais assez que les crises financières trouvent systématiquement leurs racines dans un excès de l'endettement privé. Cette hausse de la dette des entreprises, tout comme celle des ménages, doit être surveillée de très près.

Les ingrédients d'une crise sont là. Il est impossible de savoir en amont si crise il y aura ni d'où elle partira, mais la régulation financière est un enjeu critique, tout comme le contrôle de la dette privée. Reste à espérer qu'il ne soit pas trop tard.

MC

3. <https://www.imf.org/en/Publications/GFSR/Issues/2019/10/01/global-financial-stability-report-october-2019>

4. https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/10/17/le-fmi-alerte-sur-la-dette-des-entreprises-en-cas-de-ralentissement-economique_6015797_3234.html

5. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/pourquoi-une-banque-sur-trois-risque-de-disparaitre-1141539>

Cotisations sociales

Les salariés paient les hausses de cotisations patronales

Une fois de plus, le patronat évite toute solidarité en ponctionnant les salariés.

Dans une précédente *Lettre économique* (n° 27, mai 2018), nous avons posé la question de l'incidence, aux États-Unis et dans d'autres pays, des hausses (passées) du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour constater qu'en définitive, elles ont été « payées », en grande partie, par les salariés *via* une moindre progression de leur rémunération, et non par les propriétaires de l'entreprise... Un article paru en anglais outre-Rhin⁶ confirme l'existence de ce type de phénomènes. Ses trois auteurs, français, s'intéressent aux conséquences

de la hausse du taux de cotisation patronale décidée par l'accord du 25 avril 1996 relatif aux régimes Arrco, lequel taux a été porté « de 4,5 en 1999 à 12 % en 2005 » sur la fraction des salaires dépassant le plafond de la Sécurité sociale⁷. Leurs estimations, reprises dans le graphique ci-après, « confirment que l'augmentation [...] a été transférée relativement rapidement aux travailleurs ». Ce sont donc eux qui l'ont payée !

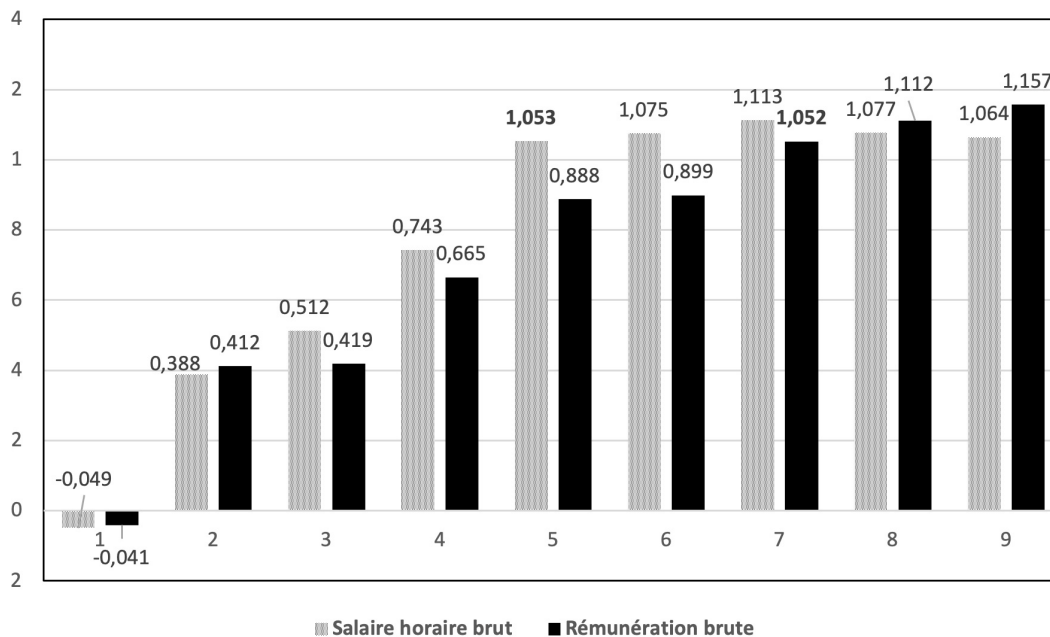
Double peine pour le salariat

Pour nous, ce résultat, robuste, a des implications des plus utiles. Il amène par exemple à considérer l'extension aux contributions de retraite complémentaire des

exonérations générales de cotisations, décidée par la LFSS pour 2019 comme une « double peine » pour le salariat. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si les exonérations de cotisations ont un effet positif sur les salaires, ce dont nous doutons... La « matière » existe pour tester l'hypothèse. Malheureusement, ces questionnements ne sont pas portés par les auteurs. En effet, dans leur article, ceux-ci s'intéressent à deux autres « réformes » – le déplafonnement des cotisations familiales intervenu en 1989-1990 et celui des cotisations d'assurance maladie opéré de 1981 à 1984 – et montrent qu'elles n'ont pas eu, elles, d'incidence. Leur pensée devient alors des plus abscones...

6. Antoine Bozio, Thomas Breda, Julien Grenet (2019), « Does Tax-Benefit Linkage Matter for the Incidence of Social Security Contributions? », *IZA Discussion paper*, n° 12502, july.

Incidence négative sur les salaires de la hausse du taux de la cotisation patronale Arrco



Source : A. Bozio, T. Breda, J. Grenet (2019), tableau 3 (p. 44).

Lecture : la hausse du taux de cotisation a été totalement compensée par une moindre hausse du salaire horaire brut dès la 5^e année (1,053), et par une moindre hausse de la rémunération dès la 7^e année (1,052).

Multinationales

L'emprise constante des actionnaires sur les multinationales françaises

L'Observatoire des multinationales a publié son deuxième rapport fin septembre (https://multinationales.org/IMG/pdf/cr_2019.pdf).

Des dividendes et rachats d'action en hausse

Le document indique en particulier que les profits générés par les grandes entreprises du CAC 40 se sont tassés en 2018 par rapport à l'année précédente, passant de 96 à 87,7 milliards d'euros, mais la rétribution des actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions s'est quant à elle accrue de 15 %, de 47 à 51,8 milliards d'euros et de 8,2 à 11,6 milliards d'euros respectivement. Au total, ce sont 72,2 % des profits du CAC 40 qui sont allés aux actionnaires contre 57,4 % en 2017. Une grande partie des firmes du CAC 40 augmentent donc leurs dividendes indépendamment de leurs résultats, versements qui demeurent en grande partie déconnectés de leur performance économique « réelle ».

Logiquement, cette générosité constante se fait aux dépens des autres « parties prenantes », au premier rang desquels les salariés. Le rapport souligne par exemple que de 2007 à 2018, le ratio entre la rémunération des patrons du CAC 40 – au service de leurs actionnaires – et les dépenses moyennes par salarié s'est élevé de 110 à 115... Concernant l'emploi, il apparaît

que sur les 22 entreprises du CAC 40 publiant des données sur leurs effectifs en France, ceux-ci ont baissé de 0,2 % de 2017 à 2018. Leurs effectifs mondiaux ont en revanche progressé de 7,6 %. Sur la période 2010-2017, les effectifs français de ces mêmes firmes ont baissé de 20 % pour une hausse de 2 % de leurs effectifs mondiaux.

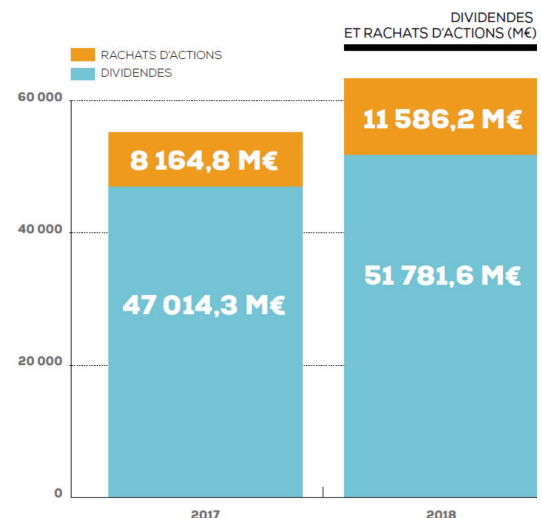
Un pouvoir très concentré

À qui profite cette manne actionnariale ? En première place, avec 1,76 milliard de dividendes perçus au titre de l'année 2018, se trouve l'État français, à travers ses participations directes et celles de BPI-France et de la Caisse des dépôts. Engie (711 millions d'euros versés à l'État) et Orange (426 millions) représentent les deux tiers de la somme. Le fonds d'investissement BlackRock se place en deuxième position avec 1,65 milliard d'euros de dividendes. Le groupe familial Arnault arrive ensuite avec 1,46 milliard d'euros de dividendes, et ce grâce au groupe LVMH et à sa participation au capital de Carrefour. En quatrième position se trouve la famille Bettencourt, actionnaire de L'Oréal, avec 720 millions d'euros. Ces résultats conduisent à relativiser les généralisations souvent hâtives faisant référence à une « masse d'actionnaires », d'autant que d'une firme à l'autre, les actionnaires et administrateurs sont souvent les mêmes... Ce constat explique d'ailleurs en partie qu'ici comme ailleurs « le

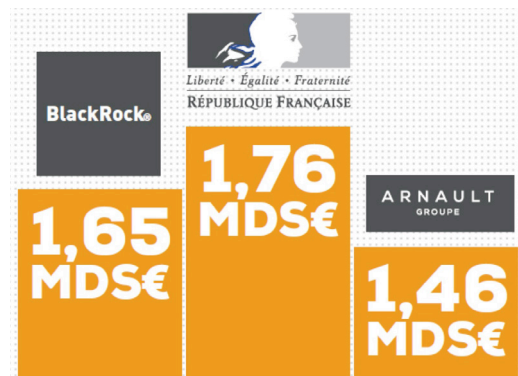
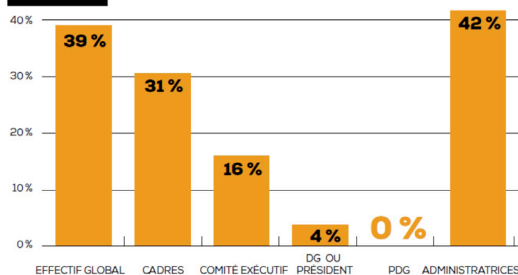
pouvoir se décline au masculin ». Ainsi, en 2018, les femmes représentaient 39 % de l'effectif total du CAC 40, mais 30 % des cadres, et seulement 16 % des membres de comités exécutifs ou de direction. En 2017, ces chiffres étaient respectivement de 35,7 %, 31 % et 13,9 %. En ce qui concerne les conseils d'administration, pour lesquels la loi fixe un quota minimum de femmes, la proportion remonte à 41,8 % (40,6 % en 2017).

Une filialisation destinée en grande partie à éviter l'impôt

Ceci étant, comme l'indique le rapport, les firmes cotées au CAC 40 sont à la tête d'un minimum 16 613 filiales partout dans le monde. Un peu moins de 2400 de ces filiales, soit 14,4 %, sont localisées dans des pays ou des territoires considérés comme des paradis fiscaux ou judiciaires. Le rapport montre que l'existence de ces réseaux de filiales répond en grande partie à une stratégie



Source : observatoire des multinationales

PLACE DES FEMMES
DANS LE CAC40

d'optimisation fiscale. Entre 2010 et 2017, l'impôt sur les sociétés versé par les firmes du CAC 40 a ainsi baissé de plus de 6 % en

valeur absolue, tandis que leurs bénéfices augmentaient de plus de 9 %... et leurs dividendes de 40 %. Ainsi, en moyenne, le taux d'imposition réel des entreprises du CAC 40 s'est élevé en 2018 à 26,7 % pour un taux nominal en France est de 34 %.

Là aussi, la concentration est de mise. Citant un rapport de la Cour des comptes publié fin 2018, le rapport de l'Observatoire des multinationales rappelle par exemple qu'une poignée de grandes entreprises concentrent l'essentiel des réductions fiscales au titre de la loi Aillagon relative au mécénat, aux associations et aux fondations. En 2016, les 36 plus grandes représentaient à elles seules les trois quarts des

réductions fiscales consenties au titre de cette loi : 432 millions d'euros (250 millions d'euros pour les cinq premières firmes). Ces multiples constats justifient la nécessité d'obtenir de nouveaux droits et garanties individuelles et collectives pour tous les travailleurs et travailleuses, et ce afin, en particulier, qu'ils puissent agir et ainsi orienter les choix économiques, sociaux et environnementaux. La CGT fait des propositions pour imposer des règles et faire respecter les droits fondamentaux par les multinationales. Elle propose ainsi de continuer à agir pour l'instauration de nouvelles normes internationales basées sur un régime de sanctions.

Égalité femmes-hommes

Generali Vie condamnée pour discrimination... malgré une note à l'index Égalité de 92/100!

Ce n'est pas la première fois, ni la dernière, qu'une entreprise se voit condamner pour discrimination salariale à l'égard d'une salariée... Mais cette fois-ci, le contexte a évolué: on en parle dans tous les médias et l'index sur l'égalité, qui devait devenir l'outil contre les inégalités salariales, est désormais obligatoire!

Rappelons que ce type de démarche existe depuis les années 2000, grâce à la méthode « Clerc » (du nom de l'ancien militant CGT à l'usine Peugeot de Sochaux), éprouvée d'abord dans

le champ de la discrimination syndicale, et désormais utilisée devant les tribunaux en matière de discrimination sexiste⁸. Le principe: comparer la carrière d'une salariée discriminée avec celle d'un panel de salariés recrutés au même moment et sur des postes équivalents. On repère alors les écarts dans l'accès aux promotions et dans les niveaux de rémunération entre la discriminée et les autres salariés (pour en avoir une vision très concrète, voir le petit film du collectif femmes-mixité de la CGT: <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/ce-que-nous-voulons/discriminations/>). En

l'occurrence, cette salariée, syndiquée à la CGT et soutenue par son syndicat, est restée 41 ans chez Generali. Au départ, elle gagnait 2384 euros brut par mois. Un collègue embauché un an après elle, sur le même poste, avec la même classification, gagnait 2770 euros. Et tout au long de sa carrière, la salariée n'a bénéficié que de très peu d'augmentations individuelles malgré de très bonnes appréciations de ses supérieurs hiérarchiques: « *très bonne technicienne, travailleuse sérieuse dotée d'une grande efficacité* »...

Cette situation est d'autant plus significative qu'elle démontre

8. Voir des exemples dans Rachel Silvera (2014), *Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités salariales*, Paris, La Découverte.

que l'index Égalité n'est pas un bon indicateur des inégalités, puisque Generali Vie, comme la plupart des entreprises, a obtenu une très bonne note (92/100). Qui plus est, Generali prétend avoir une politique favorable à l'égalité puisqu'elle a un accord sur le sujet.

Les conseillers des prud'hommes ont évalué le préjudice total à 161 000 euros : 151 000 euros de réparation (416 euros de moins par mois sur 41 années), 5 000 euros de préjudice moral et fait intéressant : 5 000 euros pour violation des accords Égalité professionnelle !

Non seulement ce type de dossiers va se développer dans l'avenir, mais la CGT va désormais plus loin puisqu'elle porte la première « action de groupe » contre la Caisse d'épargne Île-de-France, pour discrimination salariale d'un groupe de salariées...

Rachel Silvera

Fiscalité

Des milliards offerts aux actionnaires fortunés avec l'impôt sur la fortune immobilière

Un an et demi après sa mise en œuvre, les premières études évaluant l'impact du passage de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) commencent à sortir. Sans surprise, cela a favorisé les plus grandes fortunes. Cependant, ces études permettent d'appréhender l'ampleur du phénomène. Il est donc utile de revenir sur cette réforme.

L'ISF: un impôt imparfait

Une réforme de l'ISF était sans aucun doute nécessaire. En effet, cet impôt comprenait de nombreux dysfonctionnements. L'un de ses écueils était le fait que la valorisation des patrimoines immobiliers n'était pas toujours en adéquation avec les réelles capacités financières des ménages. On pouvait également regretter qu'en proportion, les plus grandes fortunes payaient moins du fait des dispositifs de plafonnement. Cependant, ce n'est pas du tout à ces écueils que le gouvernement

s'est attaqué, bien au contraire. En effet, il se recentre sur la seule fortune immobilière, sortant les actifs financiers de l'assiette imposable.

Des effets nuls sur l'économie

L'objectif affiché du gouvernement était de soutenir l'investissement productif en ne taxant plus les titres détenus. Selon la fameuse théorie du ruissellement, il faudrait laisser les riches s'enrichir, encore et toujours, et attendre qu'ils investissent pour voir des créations d'emplois et que tout le monde en profite.

Certains experts estiment qu'il faudra plus de temps pour juger des potentiels effets sur l'économie. Ne soyons pas naïfs : ce genre de politique n'est pas nouveau ; les riches n'ont jamais été aussi riches et l'économie ne s'en porte pas mieux, tant s'en faut. De plus, on peut déjà mesurer quelques effets tangibles de cette réforme. Par exemple, les ménages assujettis à l'ISF ont réduit de 54 % leurs dons aux fondations reconnues d'utilité

publique avec le passage à l'IFI selon France Générosités, preuve, s'il en fallait, que l'intérêt général est loin d'être leur préoccupation centrale s'il n'y a pas de réduction d'impôt associée.

Les ultra-riches toujours mieux servis

Pour les 100 ménages qui payaient le plus d'ISF, le gain moyen a été de 1,2 million d'euros. Le gain moyen est évalué à 8 338 euros par personne, comme quoi même parmi les gagnants, tous ne sont pas logés à la même enseigne.

Parmi les ménages qui déclaraient plus de 10 millions d'euros de patrimoine pour l'ISF, 18 % ne sont pas du tout assujettis à l'IFI. En revanche, 10 % des ménages assujettis à l'IFI ont un revenu fiscal de référence inférieur à 37 663 euros. On est donc loin des grandes fortunes visées initialement par cet impôt.

L'IFI est donc une nouvelle preuve que Macron n'est pas le président des riches mais des ultra-riches. Pour preuve, selon

l'Institut des politiques publiques (<https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2019/01/n37-notesIPP-janvier2019.pdf>), les budgets 2018

et 2019 ont eu pour effet d'augmenter le revenu disponible des 0,1 % les plus riches de 17,5 %. Pour le commun des mortels,

en revanche, c'est de 3 à 3,5 milliards d'euros qui manquent pour les services publics notamment.

Victorien Pâté

Environnement

Fiscalité écologique, la fausse solution

La taxation écologique est vue par certains gouvernants comme un instrument magique permettant d'œuvrer efficacement pour la transition écologique. Face à cela, il est utile de comprendre les motivations et les effets de ce type de taxes.

Lorsque l'on parle de taxation écologique, on pense tout de suite à la taxe carbone. L'intérêt d'une telle taxe est de faire payer directement le pollueur pour respecter le principe « pollueur-payeur ». D'un point de vue libéral, la taxation écologique permet de mettre un prix sur une externalité (effet, négatif ou positif, involontaire qui découle d'une activité ; ici l'émission de CO₂ est une externalité négative de l'usage de la voiture).

Taxer des produits de consommation courante est injuste

Derrière ces principes, en apparence, de justice, la réalité est plus problématique. En effet, étant données les inégalités de richesse, une taxe proportionnelle⁹ comme la taxe carbone n'a pas le même impact pour tous les ménages. Pour ce qui est de la taxe carbone, selon les études, elle pèserait entre deux et cinq fois plus dans le budget des 10 % les

plus pauvres par rapport aux 10 % les plus riches. Au-delà des inégalités que cela génère, c'est également totalement inefficace du point de vue écologique puisque les plus riches polluent davantage que les ménages modestes. Selon l'économiste Jean Gadrey, les 1 % les plus riches émettraient environ 40 fois plus que les 10 % les plus pauvres. On est donc loin du principe de pollueur-payeur initialement recherché.

La taxe carbone est donc punitive pour les ménages modestes qui comptent chaque euro et voient leur budget amputé par cette taxe pour leurs simples déplacements domicile-travail. Au contraire, c'est permissif pour les plus riches à qui la fortune permet de polluer sans limite. Rappelons au passage que le kérosène n'est pas soumis à la taxe carbone.

Le droit à polluer est une discrimination par l'argent

Au niveau des entreprises européennes, un marché des « droits à polluer » existe. Selon ce mécanisme, les entreprises s'échangent ces droits. Résultats ? Ces droits font l'objet de spéculations massives, des fonds d'investissement pariant sur la hausse ou la baisse du prix du droit à polluer.

Autre effet, les entreprises les plus riches peuvent polluer autant qu'elles le veulent tant qu'elles s'acquittent de ces droits.

Pas de remise en cause du système capitaliste

Une fois de plus, les inégalités sociales sont accentuées par ces mécanismes de taxation écologique inefficaces. Sous prétexte que chacun paie à proportion de ce qu'il pollue, nous ne remettons aucunement en cause le système financier capitaliste, insoutenable. L'argent ne peut pas donner des « droits » à polluer. Pour être efficace, la taxation écologique doit se porter sur les vrais pollueurs, en l'occurrence les ménages plus riches et dans une proportion réellement incitative. Tous les ménages français doivent prendre leur part dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais il est nécessaire d'avoir en tête que le niveau de pollution est fortement corrélé au niveau de revenu. Pour mêler la bataille climatique et la lutte sociale, il est donc urgent d'utiliser de nouveaux outils pour la politique écologique, comme des normes, qui ont le mérite d'être socialement plus justes.

VP

9. Le niveau de la taxe n'est pas progressif selon le revenu comme l'impôt sur le revenu par exemple. À l'image de la TVA, c'est donc un impôt injuste car il pénalise davantage les ménages modestes.

Journée d'étude

De l'intervention des investisseurs publics dans les conseils d'administration

Le groupe des administrateurs salariés s'est à nouveau réuni le 25 septembre pour débattre de la stratégie de l'État quant à l'investissement public dans les entreprises privées.

Le groupe de travail des administrateurs salariés a consacré sa matinée à un débat avec des représentants de l'Agence des participations de l'État (APE) de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque publique d'investissement (BPI) sur le rôle et la stratégie de l'État au travers de sa participation au capital des entreprises, avec la participation de Fabrice Angéi, membre du bureau confédéral de la CGT.

Présentation et fonctionnement des entreprises invitées

Les intervenants extérieurs ont présenté chacun leur entreprise et leurs critères de choix et de gestion de leurs investissements :

- BPI France gère un portefeuille de participations d'une durée de cinq à dix ans, minoritaires (environ 15 %) mais avec participation au CA, dans environ 800 entreprises, majoritairement de petite taille et appartenant surtout aux secteurs de l'innovation et l'industrie. La gestion de ce portefeuille s'attache à être rentable (les acquisitions étant financées par des cessions) et à prendre en compte les thé-

- matiques sociales et environnementales ainsi qu'une politique d'ancrage national ;
- en sus de son rôle d'investisseur institutionnel, la CDC gère des participations importantes dans quelques entreprises (La Poste, BPI France, CNP, Transdev, RTE...). Elle remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales. Son ambition est de réduire les inégalités sociales et territoriales, et elle fait pression sur les directions des entreprises pour le respect des enjeux énergétiques et climatiques, la mixité, la rémunération des dirigeants et la participation des salariés ;
- les participations de l'APE (88 entreprises représentant un actif de 100 milliards d'euros, un chiffre d'affaires de 500 milliards et regroupant 1,6 million de salariés) sont des participations de long terme, et placent l'APE dans la position de premier actionnaire dans des sociétés qui sont des grandes entreprises publiques (EDF, SNCF, RATP, La Poste, Ports maritimes...) ou qui nécessitent une intervention publique pour résoudre des problèmes sociaux ou défendre des intérêts industriels stratégiques (Dexia, PSA...). La gestion de ces participations a pour

but de valoriser le portefeuille de l'État, contribuer à des politiques publiques, sectorielles ou industrielles, être exemplaire dans la gouvernance, laisser une empreinte sociale, sociétale et environnementale positive et défendre l'intérêt national.

Des échanges animés et intéressants

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont porté sur le renforcement du nombre d'administrateurs représentant les salariés, sur la pérennité de l'engagement de l'État dans les entreprises ainsi que sur la contradiction entre l'objectif des sociétés de maximiser leur taux de profit, et leur rôle de création de valeur ajoutée permettant de donner la priorité à l'emploi, la formation et les conditions de travail. Ce dernier point a été abordé tant d'un point de vue théorique que pratique dans le cadre de problèmes concrets d'entreprises dont les administrateurs étaient présents (CNP, EDF, Enedis, Alstom...). En conclusion, Fabrice Angéi a noté que cette réunion et le débat qui a suivi étaient très intéressants, ont mis en lumière les différences entre la position de la CGT et les politiques publiques que les intervenants appliquent dans les entreprises où ils représentent l'État : la recherche du profit et la défense de l'intérêt patrimonial de l'État

conduisent à des choix contradictoires avec l'intérêt social et environnemental. L'État devrait être plus à l'écoute des projets alternatifs des syndicats et des travailleurs pour définir sa

politique d'intervention et ses modalités, et renforcer le rôle et la place des administrateurs salariés.

L'après-midi a été consacrée à l'état d'avancement et la suite

à donner aux travaux du groupe de travail sur les nouveaux critères de gestion d'une part, et sur l'organisation du collectif d'autre part.

Étienne Wallaert

Chômage

La baisse récente du chômage est d'abord une hausse de la précarité

Alors que le gouvernement se félicite de la baisse du chômage annoncée par Pôle emploi le 25 octobre dernier, il convient de regarder au-delà de ce chiffre apparemment encourageant et d'analyser quelles sont les causes et les conséquences de cette baisse.

Pour faire baisser le taux de chômage, le gouvernement Macron veut rendre le retour à l'emploi plus incitatif. À cette fin, les sanctions ont été durcies (avec une augmentation des radiations), l'accès à l'assurance chômage restreint (passage de quatre à six mois de travail pour ouvrir des droits) et le montant des allocations diminué (notamment avec la dégressivité et la nouvelle méthode de calcul du montant des allocations).

Des effets pas vraiment bénéfiques

Il s'agit d'une vieille recette libérale, dont l'efficacité n'a jamais

été démontrée. Au contraire, cette stratégie aurait plutôt des conséquences négatives, comme en atteste une étude récente¹⁰. Selon cette étude, plus les demandeurs d'emploi approchent de leur fin de droits et donc du risque de se retrouver sans moyens de subsistance, plus ils revoient leurs exigences à la baisse. Ils multiplient les envois de candidatures, mais sur des postes de moins en moins bien payés et de moins bonne qualité, en termes d'horaires de travail, de stabilité de l'emploi (postes en CDD ou à mi-temps) et même de domaine de compétence.

Les candidatures n'ont que peu de chance d'aboutir

Pourquoi renoncer à toutes ces exigences légitimes, s'il suffit de traverser la rue pour trouver du travail ? Parce qu'en réalité, un chômeur n'a que 3 % de chances que sa candidature aboutisse.¹¹ C'est la crainte de se retrouver sans emploi et sans revenus de

remplacement qui le pousse à accepter n'importe quel emploi. La conséquence ? Les plus diplômés postulent à des emplois en dessous de leurs qualifications, obligeant les moins diplômés à se tourner vers les emplois les plus précaires. Cela entraîne une dévalorisation générale des diplômes ou certifications et une hausse de la précarité. Or, ce sont les emplois précaires qui coûtent le plus cher à l'assurance chômage : c'est le serpent qui se mord la queue !

Améliorer les services pour permettre le retour à l'emploi

Finalement, pour inciter au retour à l'emploi, il vaudrait mieux assurer de bonnes conditions de recherche aux demandeurs d'emploi (avec un revenu de remplacement d'un montant décent et versé suffisamment longtemps) et proposer des emplois de qualité (en termes de rémunération de conditions de travail).

Cassandra Acquier

10. Skandalis Marinescu, Ioana Elena and Skandalis Daphné, *Unemployment Insurance and Job Search Behavior* (February 15, 2019).

11. <https://www.alternatives-economiques.fr/fin-indemnites-accelere-recherche-demploi-precaire/00090599>

À lire

Note de lecture: Gorz A. (2019), *Éloge du suffisant*, PUF. Présenté par Christophe Gilliland

La réédition de ce texte publié en 1992 dans *Actuel Marx* est l'occasion de découvrir ou redécouvrir la pensée d'André Gorz. Dans ce court texte, précurseur à bien des égards, l'auteur commence par la distinction entre l'écologie scientifique et l'écologie politique. Selon lui, l'écologie scientifique ne remet pas en cause la recherche d'une production maximale mais tient seulement compte des contraintes naturelles. L'écologie scientifique mise donc notamment sur le progrès technique. Au contraire, l'écologie politique est un véritable projet de société qui remet en cause le capitalisme tel qu'il est en posant la question d'une production suffisante. L'écologie politique est guidée par un retour au « naturel », à l'autonomie et l'indépendance. Cela s'inscrit donc en opposition à la société technocratique dans laquelle nous vivons. Selon l'auteur, la complexité de la société nous cantonne à n'être qu'un pion dans cet ensemble. La division du travail à outrance a participé à cette complexification. De plus, elle a conduit à la déconnexion entre les travailleurs et leur production, facilitant un surtravail des salariés.

Afin de contrer cette fuite en avant du productivisme qui ne sert qu'au capital, André Gorz prône notamment la réduction du temps de travail hebdomadaire, permettant de réduire l'aliénation des travailleurs. Comme le titre l'indique, l'auteur s'intéresse fortement à la notion de « suffisance » qui devrait notamment être un guide pour la quantité de travail fournie par chacun.

À l'heure où certains laissent croire que le capitalisme productiviste pourra s'adapter et saura répondre aux impératifs écologiques, cet ouvrage pose des questions et ouvre des portes pour une alternative. Une lecture courte et stimulante que nous recommandons !

VP

Repères statistiques

Salaires

- **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
 - ensemble: 1 789 €;
 - femmes: 1 639 €;
 - hommes: 1 899 €.
- **Écart de salaire femmes/hommes**: 22,7 % en équivalent temps plein (F: 1 986 €; H: 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- **Smic mensuel net**: 1 171,34 € (7,72 € l'heure)
- **Salaires mensuel brut**: 1 521,22 (10,03 € l'heure)
- **Pension des retraites**: 1 422 en 2017
- **RSA « socle »**: 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- **Emploi total**: 27 122 200 en 2018
 - **Emploi salarié**: 23 949 500 en 2018
 - **Emploi à temps partiel**: 4 816 700 en 2018
 - **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 701 700 en 2018
 - **Sous-emploi salarié***: 1 614 300 en 2018
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- **PIB**: 2 353,1 Mds € en 2018
- **Consommation des ménages**: 1 219,8 Mds € en 2018
- **Investissement des entreprises**: 293,6 Mds € en 2018
- **Dividendes versés** (par les sociétés non financières): 171,5 Mds € en 2018
- **Budget de l'État**: 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette: 40,42 Mds €
- **Recettes nettes de l'État**: 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont :
 - **impôt sur le revenu**: 72,6 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 31,8 Mds €;
 - **TVA**: 129,2 Mds €.
- **Exportations**: 491,6 Mds € en 2018
- **Importations**: 551,5 Mds € en 2018
- **Solde du commerce extérieur**: - 59,9 Mds €